



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le 14 octobre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Etaient présents : MM. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Vincent PIERRE, Bruno BAUDOUIN, Christian BARRACHIM, Edmond BERNARD

Etaient absents : Mme Annick BIGUET, Aurélie RENOUST

Pouvoirs : Mme Annick BIGUET pour Alison McDONAGH

Est désigné secrétaire de séance : M. Edmond BERNARD

Date de convocation : 6 octobre 2014	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 6 octobre 2014	
	- en exercice : 11
	- présents : 9
	- votants : 10

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.
Monsieur le Maire demande d'ajouter 2 nouveaux points à l'ordre du jour : une décision modificative et une demande de subvention exceptionnelle du comité des fêtes.
Le conseil accepte à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Avenants rénovation salle polyvalente
2. Bail fermage terrains La Brunetière
3. Programme investissement 2015 : devis bâtiments, rapport de la commission
4. Programme voirie 2015 : rapport de la commission
5. Désignation des délégués au nouveau syndicat unique départemental de l'eau et de l'assainissement
6. Prêt court terme
7. Révision des tarifs communaux
8. Décision modificative
9. Demande de subvention exceptionnelle du comité des fêtes

DELIBERATION 2014-058-01 : Avenant rénovation salle polyvalente lot 1 : VRD

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut revoir la tranchée d'eau potable arrivant à la salle polyvalente suite à une fuite d'eau. Le marché initial a été remporté par l'entreprise STPR – Pleuville – et a proposé un devis complémentaire pour un montant de 2 390.00€ HT soit 2 868.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis complémentaire pour un montant de 2 390.00€ HT soit 2 868.00€ TTC.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot 1 VRD pour un nouveau montant total du marché de 24 332.75€ HT soit 29 199.30€ TTC

DELIBERATION 2014-058-02 : Avenant rénovation salle polyvalente lot 10 :
Chauffage ventilation plomberie sanitaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le choix des sièges dans les sanitaires ne permettait pas une accessibilité optimum. Le marché initial a été remporté par l'entreprise BEAUCHESNE – Montmorillon – et a proposé un devis complémentaire pour de nouveaux sièges sanitaires pour un montant de 1 097.67€ HT soit 1 317.20€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis complémentaire pour un montant de 1 097.67€ HT soit 1 317.20€ TTC
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot 10 chauffage ventilation plomberie sanitaire pour un nouveau montant total du marché de 43 215.34 € HT soit 51 858.41 € TTC

DELIBERATION 2014-059 : Bail fermage terrains La Brunetière

Monsieur le maire informe les membres du Conseil présents que la commune a signé un bail avec M. Henri DEBIAIS pour des parcelles cadastrées 575, 4, 5, 6,7 section E au lieu dit La Brunetière pour une surface de 7ha 2a 62ca en janvier 198. M. DEBIAIS a cédé son bail à sa femme Mme Jacqueline DEBIAIS en mars 1990 puis sa fille, Mme Geneviève DEBIAIS en 2001. Le fermage est de 3 quintaux/ha.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de demander** une augmentation du fermage à 5 quintaux/ha à Mme DEBIAIS Geneviève

DELIBERATION 2014-060-01 : Programme investissement 2015 devis bâtiments

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception de plusieurs devis concernant la réfection du mur du cimetière :

Entreprise FUMERON :	9 482.59€ HT soit 11 379.10€ TTC
SARL GERMANAUD :	10 157.71€ HT soit 12 189.25€ TTC
Entreprise RAMAT :	26 549.00€ HT soit 31 858.80€ TTC
Entreprise VIDONI :	16 144.00€ HT soit 19 372.80€ TTC
TRARIEUX Bâtiment :	42 370.00€ HT soit 50 844.00€ TTC

Après avis de la commission des bâtiments qui a étudié les devis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis de l'entreprise FUMERON pour un devis de 9 482.59€ HT soit 11 379.10€ TTC
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions auprès
 ↘ du Conseil Général dans le cadre du programme d'aide au développement des communes

DELIBERATION 2014-060-02 : Programme investissement 2015 devis bâtiments

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception d'un devis concernant la réfection du mur de la cure :

Entreprise FUMERON : 460.30€ HT soit 552.36€ TTC

Après avis de la commission des bâtiments qui a étudié les devis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis de l'entreprise FUMERON pour un devis de 460.30€ HT soit 552.36€ TTC
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions auprès
↳ du Conseil Général dans le cadre du programme d'aide au développement des communes

DELIBERATION 2014-060-03 : Programme investissement 2015 devis bâtiments

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception de plusieurs devis concernant la façade de la mairie pour les cotés et l'arrière :

Etablissements MURZEAU : 32 000.00€ HT soit 38 400.00€ TTC
TRARIEUX Bâtiment : 75 440.00€ HT soit 90 528.00€ TTC
VIDONI entreprise : 32 003.40€ HT soit 38 404.08€ TTC

Après avis de la commission des bâtiments qui a étudié les devis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis de VIDONI entreprise pour un devis de 32 003.40€ HT soit 38 404.08€ TTC
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions auprès
↳ du Conseil Général dans le cadre du programme d'aide au développement des communes

DELIBERATION 2014-060-04 : Programme investissement 2015 devis bâtiments

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception de plusieurs devis concernant le ravalement de façade de la salle polyvalente :

Entreprise FUMERON : 6 167.00€ HT soit 7 400.40€ TTC
Etablissements MURZEAU : 18 000.00€ HT soit 21 600.00€ TTC
VIDONI entreprise : 14 004.30€ HT soit 16 805.16€ TTC
TRARIEUX Bâtiments : 26 705.00€ HT soit 32 046.00€ TTC

Après avis de la commission des bâtiments qui a étudié les devis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis de l'entreprise FUMERON pour un devis de 6 167.00€ HT soit 7 400.40€ TTC
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions auprès
↳ du Conseil Général dans le cadre du programme d'aide au développement des communes

DELIBERATION 2014-060-05 : Programme investissement 2015 devis bâtiments

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception de plusieurs devis concernant le chauffage de la salle des associations :

Sans eau chaude :

SARL VAILLIER : 7 402.90€ HT soit 8 883.48€ TTC
SARL MPS : 6 613.99€ HT soit 7 936.79€ TTC
Entreprise THROMAS : 6 523.28€ HT soit 7 851.42€ TTC

Avec eau chaude :

Entreprise THROMAS : 8 242.81€ HT soit 9 921.05€ TTC

SARL VAILLIER : 7 854.83€ HT soit 9 425.80€ TTC

Après avis de la commission des bâtiments qui a étudié les devis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis de l'ENTREPRISE THROMAS pour un devis de 8 242.81€ HT soit 9 921.05€ TTC
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions auprès
↳ du Conseil Général dans le cadre du programme d'aide au développement des communes

DELIBERATION 2014-060-06 : Programme investissement 2015 devis bâtiments

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception d'un devis concernant le dallage de la grange du Paradis :

TRARIEUX Bâtiment: 33 694.30€ HT soit 40 433.16€ TTC

Après avis de la commission des bâtiments qui a étudié les devis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis de TRARIEUX Bâtiment pour un devis de 33 694.30€ HT soit 40 433.16€ TTC
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions auprès
↳ du Conseil Général dans le cadre du programme d'aide au développement des communes

DELIBERATION 2014-061 : Programme investissement 2015 devis voirie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception de plusieurs devis concernant l'entretien annuel de la voirie et la réfection du pont de la Tangüe.

Après avis de la commission de la voirie qui a étudié les devis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis de l'entreprise STPR pour l'entretien de la voirie notamment les chemins des Jalinières, Bars, Fleurasant, Fontaine, La Valette avec des bordures.
- **d'accepter** le devis de l'entreprise FUMERON pour la réfection du pont de la Tangüe pour un montant de 2 091.00€ HT soit 2 509.20€ TTC

DELIBERATION 2014-062 : Désignation des délégués au nouveau syndicat unique départemental de l'eau et de l'assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée relative à la Réforme des Collectivités territoriales, notamment son article 61-III,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2013-D2/B1-018 portant fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement du département de la Vienne (SIVEER) du 5 février 2013,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2013-D2/B1-072 du 15 novembre 2013 modifiant l'arrêté n°2013-D2/B1-018 du 5 février 2013,

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la commune est membre du SIVEER, informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme territoriale, il y a lieu de désigner, à bulletin secret, deux délégués, titulaires qui siégeront au comité du futur syndicat départemental sur les bases du SIVEER à partir du 1^{er} janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de désigner** pour siéger au Comité du futur syndicat départemental sur les bases du SIVEER à compter du 1^{er} janvier 2015 :
M. Christian BARRACHIM
M. Xavier DIOT

DELIBERATION 2014-063 : Prêt à court terme

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents que par délibération n°2014-043 en date du 20 juin 2014, il a été décidé de contracter un prêt à court terme afin de pallier à l'acquittement des factures dues à la rénovation de la salle polyvalente dans l'attente des versements des subventions et du FCTVA pour un montant de 130 000.00€.

Monsieur le Maire présente les propositions du crédit agricole et du crédit mutuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de contracter** un prêt à court auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 130 000.00€ sur une durée de 15 mois avec un taux fixe à 1.50%
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DELIBERATION 2014-064 : Décision modificative

Monsieur le Maire informe que lors du vote du budget, il avait été inscrit aux articles 6531 (indemnités) et 6533 (cotisation de retraite) un montant correspondant aux indemnités d'un maire et 2 adjoints. Lors de l'installation de la nouvelle municipalité, le Conseil municipal en date du 29 mars, avait décidé de nommer 3 adjoints.

Il est donc nécessaire de revoir les 2 articles comptables correspondant pour pallier au versement des indemnités pour les mois de novembre et décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- De modifier les articles suivants :

Dépenses	
Article (chapitre)	Montant
61523 (011) : voies et réseaux	-2 368.70 €
6531 (65) : indemnités	2 361.15 €
6533 (65) : cotisations de retraite	7.55 €

DELIBERATION 2014-065 : Demande de subvention comité des fêtes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un courrier du comité des fêtes qui demande une subvention pour l'organisation d'un goûter de l'aveit le 29 novembre afin de réunir tous les enfants de la commune et toute personne de la commune qui souhaite y participer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accorder** une subvention exceptionnelle de 200€ au comité des fêtes

Révision des tarifs communaux

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil présents des tarifs communaux attribués pour l'année 2014. Afin de revoir les tarifs pour la prochaine année de la location de la salle polyvalente après sa rénovation, il est demandé d'étudier les tarifs dans les communes limitrophes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, de sursoir.

Questions diverses

Vœux du maire

Les vœux du maire s'effectueront le samedi 10 janvier dans la salle polyvalente

Colis de Noël

Le Conseil Municipal a décidé qu'il n'y aura pas de repas du CCAS comme organisé les années précédentes. La fête du village organisée en juin permet d'accueillir l'ensemble des habitants de la commune.

Par contre, la commission du CCAS établira la liste des personnes âgées qui pourraient bénéficier d'un colis de Noël.

Référent sécurité

Suite à la demande de la gendarmerie, il est nécessaire d'avoir un référent sécurité. Le Conseil municipal a désigné Mme Alison McDONAGH.

Cérémonie du 11 novembre

Cette année, nous allons célébrer le centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale. Il faudrait voir avec l'association des anciens combattants AFN-UNC pour organiser une cérémonie particulière.

Rénovation salle polyvalente

L'aménagement du bar dans la salle polyvalente doit être revu. Deux options sont possibles, soit agrandissement du bar en enlevant la penderie, soit aménagement de la penderie avec une tablette amovible au bar pour entrer.

Le Conseil municipal choisi l'option d'une tablette amovible pour accéder au bar.

Absence Jean Bernard BONNENFANT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent technique Jean Bernard BONNENFANT devra s'absenter minimum 2 mois pour cause de santé.

Les contrats des deux agents en contrat unique d'insertion, Dean BARKER et Jérôme COLLET vont être renouvelés pour 6 mois à compter de novembre 2014.